

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2016/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 avril 2016

DCM N° 16-04-28-27

Objet : Centre de Congrès : Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rapporteur: M. TOULOUZE

Par délibération du 28 février 2013, le Conseil Municipal a décidé d'engager la réalisation d'un Centre de congrès dans le quartier de l'Amphithéâtre, à proximité immédiate de la Gare et du Centre Pompidou Metz, et approuvé la participation de la Ville au processus de réalisation du Centre de Congrès.

La réalisation de ce projet majeur pour le développement économique de la Ville et de son Agglomération a été confiée à la Société Publique Locale (SPL) Metz Métropole Moselle Congrès (M3Congrès) dont les statuts ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2013.

Le budget prévisionnel de l'opération prévoit une contribution de la Ville de Metz à la SPL M3Congrès de 30 M€, conformément à l'avenant à la convention tripartite entre la Ville de Metz, Metz Métropole et M3Congrès approuvé par le Conseil Municipal du 26 novembre 2015. L'échéancier prévisionnel du versement de cette contribution est le suivant :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
355 000 €	2 500 000 €	6 500 000 €	5 170 000 €	5 170 000 €	5 170 000 €	5 135 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de financer 50 % de la contribution à verser à M3Congrès en souscrivant un contrat de prêt de 13 572 500 € auprès de la Caisse des dépôts, sur une durée de 27 ans, correspondante à la durée du contrat CREM relatif au centre de congrès, au taux du livret A plus 1 %. Un contrat de prêt PSPL de 1 250 000 € sur une durée de 25 ans au taux du livret A plus 1 % a déjà été souscrit auprès de la CDC sur l'exercice 2015 pour financer la contribution 2015 à M3Congrès.

Le contrat d'emprunt est constitué de cinq lignes de prêts permettant de débloquer chaque année un prêt correspondant à 50 % du montant de la contribution annuelle de la Ville à la SPL M3Congrès.

Dans un souci de lisibilité, il est également proposé au Conseil Municipal de créer une autorisation de programme relative à l'ensemble des emprunts la collectivité sur la période 2016-2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2013 relative à la création de la Société « M3Congrès » chargée de la réalisation du futur Centre de Congrès,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n° 1 à la convention tripartite portant sur le financement, la réalisation et la gestion du centre de congrès,

CONSIDERANT l'opportunité de souscrire un contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 13 572 500,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la subvention à la SPL Metz Métropole Moselle Congrès en vue de la construction du centre de congrès,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

INVITE Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 5 Lignes du Prêt pour un montant total de 13 750 000,00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 :

Ligne du Prêt :	PSPL
Montant :	3 250 000 €
Durée de la phase de préfinancement :	03 à 60 mois 27 ans
Durée d'amortissement :	
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Amortissement :	Déduit
Typologie Gissler :	1A
Commission d'instruction :	Néant
 <u>Ligne du Prêt 2 :</u>	
Ligne du Prêt :	PSPL
Montant :	2 585 000 €
Durée de la phase de préfinancement :	03 à 60 mois 27 ans
Durée d'amortissement :	
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de variation du taux du Livret A
Amortissement :	Déduit
Typologie Gissler :	1A
Commission d'instruction :	Néant
 <u>Ligne du Prêt 3 :</u>	
Ligne du Prêt :	PSPL
Montant :	2 585 000 €

Durée de la phase de préfinancement :	03 à 60 mois 27 ans
Durée d'amortissement :	
Péodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de variation du taux du Livret A
Amortissement :	Déduit
Typologie Gissler :	1A
Commission d'instruction :	Néant

Ligne du Prêt 4 :

Ligne du Prêt :	PSPL
Montant :	2 585 000 €
Durée de la phase de préfinancement :	03 à 60 mois 27 ans
Durée d'amortissement :	
Péodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de variation du taux du Livret A
Amortissement :	Déduit

Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : Néant

Ligne du Prêt 5 :

Ligne du Prêt : PSPL
Montant : 2 567 500 €
Durée de la phase de préfinancement : 03 à 60 mois
Durée d'amortissement : 27 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de variation du taux du Livret A
Amortissement : Déduit
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : Néant

AUTORISE Monsieur le Maire de Metz ou son représentant, dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

CREE l'autorisation de programme AP 16043 portant les emprunts de la collectivité selon l'échéancier suivant :

Année	2016	2017	2018	2019	2020
CP – montant des emprunts	16 680 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.3 Emprunts

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ